

Dijon, 27 Février 1900

Mon très cher ami,

Je vous d'aller passer une bonne  
partie de cette journée à Beaune, à  
l'occasion du baptême de ma nouvelle  
nièce. Je suis allé jusqu'chez Monsieur  
votre père, pour demander de ses nouvelles,  
et, grâce, sans doute, au chaperonnage de  
Monsieur Antonin Bouchard, qui avait bien  
voulu m'y accompagner, j'ai eu la chance  
inespérée d'être reçu par lui et de le  
voir quelques bons instants. Je puis vous  
en donner, en toute sincérité, les meilleures  
nouvelles. J'ai tenu un homme tout-à-fait  
au-dessus de sa récente atteinte et, à

peine affaibli par l'écharnement de cette rude saison. Bonne figure, voix forte, mouvements déjà souples; avec cela, une activité d'esprit et une puissance d'intérêt pour toutes les choses du dehors que j'admirais en témoin silencieux des idées échangées par deux hommes si fût un courant de la vie pratique, et qui me semblaient de meilleur augure pour attester la rapidité et énergique vitalité de Monsieur votre père. Et voilà surtout ce que j'aurais à vous dire dès ce soir.

Avant de partir ce matin j'avisai en votre lettre, que je n'en ai reçu aucune plus d'attention, je partage bien votre avis sur ce qui il y aurait de plus urgent à préparer en vue de ramener les recherches en droit privé: préparer des enquêtes juridiques minutieuses et précises, dans le sens

de certaines enquêtes sociales, de manière plus spécialement économique, et à l'heure de ces derniers temps. Il est certain que, par cette perspective nous n'attirerons pas la grise des philosophes, curieux de sociologie, qui paraissent plus amateurs de phrase creuse que de réalité féconde. Mais je ne suis si sûr de vous les disant tous. Peut-être quelques-uns d'eux seraient-ils de nature à vous embarrasser un peu par leur socialisme, que j'admettrais volontiers s'il représentait une conviction sincère et désintéressée, qui ne peut être qu'un ferment de bien et de dissolution sociale par le formalisme et l'intolérance dont cette doctrine, telle qu'on la professe, paraît aujourd'hui se doubler fatalement. Il conviendrait donc de ne grouper que des gens de bonne foi. Et le meilleur moyen de leur faire appel est peut-être bien de les contraindre à des études de fait, toutes pratiques, sans idées préconçues, inspirées

seulement par la conviction commune que le droit  
est la partie vivante de la sociologie et que  
celle-ci en est aussi bien l'élément nécessaire,  
comme le corps reste le centre des membres qui  
en manifestent la vie.

Je n'hésiterais guère à accepter votre idée  
d'un rendez-vous à Paris dans quelque  
semaine, si j'avais sur tout cela des  
maisons qui se fussent pas dans le domaine  
de tous. Mais finalement, je vois que tout  
cela est aujourd'hui devant d'une certaine  
humilité. Ce qui manque c'est seulement  
l'organisation pratique, qui tient la  
conséquence de tous ces thèmes. Si l'on  
me demandait de l'établir d'un coup,  
j'en serais fort en peine, parce que j'  
connais mal le milieu, dans lesquels il  
faut opérer et n'ai pas une certaine idée,  
mais qui sont toute pleine de lui des  
détails. Et puis surtout, j'ignore le côté  
par où les crises et les crises, ce qui  
tient le grand point, je ne puis dire me  
connaître et me présenter à une qui connaît  
un homme de bonne volonté, prêt à servir,

pour attendre le but bien connu entre nous,  
toutes les impulsions que proposeront ceux  
qui sont mieux au courant, et des hommes  
et des choses. Dès lors, il serait tout-à-fait  
excessif de considérer mes conversations pour  
réserver les personnes qui peuvent s'intéresser à  
l'entreprise. Le que j'ai puis avec moi, c'est  
que mon concours avec est acquis et que  
si vous avez besoin de moi pour faire  
nombre (car je ne puis prétendre à autre  
chose) j'ai essayé de répondre à votre  
appel: ce qui me serait plus facile  
d'espérer vers la fin de Mars que maintenant.  
J'en dirai à peu près autant pour un  
conférence des traducteurs du Livre allemand.  
Je ne m'en tiens à ce que vous m'avez dit,  
et, puisqu'on ne peut élargir les conversations  
du Comité, j'en vis à l'honneur que des  
questions très-secondaires, dont la solution  
ne m'a pas jusqu'ici paru urgente. Ce ne  
serait que si la méthode de travail était

remise en question, qu'une réunion me  
semblait indispensable. Et, plus je suis  
accablé dans mon travail, mieux je  
pourrais profiter d'un échange de vues, au sujet.  
Mais pour le moment, et en présence  
de ces arrières que vous m'avez fait  
connaître, je ne demande rien.

Enfin, je ne puis me permettre de  
compter sur moi pour traiter la question  
du Régime matrimonial de droit commun  
au Loup de droit composé; par cette  
raison que pour le moment je n'ai sur la  
question que les notions les plus élémentaires,  
celles que peut avoir un bon licencié;  
tout au plus. Et, comme il s'agit de  
faits à réunir pour les classes, je ne suis pas  
tout à fait par quel moyen me documenter. Mais  
peut-être cela ne vaudrait-il d'en quelques mois.

Excusez-moi de répondre si tardivement  
à vos aimables et amples questions. Mais  
je suis cerné en ce moment et j'ai cru  
à propos de me consacrer de nouveau  
Respectueux à Madame Laclaire et toute ma  
amitié pour vous

J. Lamy

22



Monsieur R. Laeilles

Professeur à la Faculté de Droit

10 bis, rue du Pré-aux-herbes

Paris

PARIS  
1873